

SOCIÉTÉ DES PARENTS
DE L'ÉCOLE ALEXANDRE-TACHÉ
Procès-verbal
Réunion du mardi 4 juin 2019 à 20h00

Présences :

Président : Clément Lapointe Absent
Vice-président : Sophie Moffet-Sutton
Secrétaire : Nathalie Boutin
Trésorière : Manon Plante

Conseillers/ères :

Josée Côté, Geneviève Lehoux, Marie-Hélène Patry, Sylvie Sonier, Jean-François Tremblay, Christelle, Lisette Tuekam Simo Kamga, Jean-Denis Legault

Absents : Anamaria Vallejo

Représentants de l'école :

Directeur de l'école : Claude Viel

1. Mot de bienvenue : Ouverture de l'assemblée à 19h09, la lecture de la prière et l'Énoncé de reconnaissance ont été faits à la réunion précédente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Josée propose l'adoption de l'ordre du jour, secondée par Christelle. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019:

Josée propose l'adoption du procès-verbal, secondée par Geneviève. Adopté à l'unanimité.

4. Rapport du président :

4.1. Fonds de dotation (discussion pour la création d'un fonds pour l'école) :

- Buts de la bourse : - Appuyer la construction identitaire de l'école (ex : ateliers, artistes, chandails sportifs, voyages scolaires, etc.)
- Accorder des bourses (ex : remettre à des élèves qui poursuivent leurs études postsecondaires.

Voir document d'appui pour plus d'informations. (Annexe A) : À la suite de la discussion autour de la table, Sophie conclut qu'elle fera le suivi avec Clément et lui mentionnera que nous ne sommes pas favorables pour le fonds de dotation mais plutôt pour une bourse.

4.2. Demande de financement pour les 26^e Jeux francophones de l'Alberta (FJA) :

La Fédération du sport francophone de l'Alberta (FSFA) demande à la Société des parents de l'école A accepterait que la FSFA utilise la Société des parents d'Alexandre-Taché comme demandeur sur la demande de financement pour les prochains jeux francophones qui se tiendront du 8 au 10 mai 2020 à St-Albert.

Les Jeux francophones de l'Alberta (JFA) sont l'évènement principal qu'organise la FSFA. Depuis 1993, cet évènement d'envergure provinciale regroupe des centaines de jeunes francophones et francophiles âgés entre 12 et 18 ans pour une fin de semaine. Il s'agit d'une occasion unique en son genre d'exercer ses talents dans diverses disciplines et de célébrer avec d'autres jeunes sa fierté culturelle francophone.

Étant donné que leur organisme est basé dans la région d'Edmonton, ils ne peuvent pas déposer une demande pour St-Albert. La demande de financement est due pour le 2 octobre 2019. Voici le lien de la demande : <https://stalbert.ca/cosa/admin/grants/community-events-grant-program/>

La FSFA s'occuperait de rédiger la demande et l'enverrait à la Société des parents pour l'approuver et la signer. Dans la demande, la Société des parents serait un partenaire de la FSFA pour les JFA 2020.

Afin de pouvoir rédiger la demande, la JFA a besoin de l'info ci-dessous :

- liste des membres de CA
- adresse, téléphone
- vision, mandat, mission de l'organisme
- document à envoyer avec la demande : États financiers, budget 2020

Pour toutes questions, svp communiquer avec :

Céline Dumay
Directrice générale
Fédération du sport francophone de l'Alberta
Bureau 308 / Office 308
8627, Rue Marie-Anne-Gaboury (91 st)
Edmonton, Alberta T6C 3N1
Tel. : 780 469-1367
www.lafsfa.ca

Question : Manon demande quels sont les risques financiers? S'il y a des problèmes financiers avec les jeux est-ce que cela implique la Société? Claude suggère que Manon ait une conversation avec Céline.

Josée propose que Manon Plant se renseigne auprès de Céline Dumay Directrice Générale de la FSFA des risques et garanties de ce mandat et par la suite, le vote se fera par voie électronique pour accepter ou refuser la motion secondée par Marie-Hélène. Adopté à l'unanimité.

4.3 Les cadres pour les finissants : Tout est réglé, le coût de ceux-ci est de 212.00\$ incluant le papier d'emballage et le ruban.

4.4 Reconnaissance du personnel : Se tiendra le 14 juin de 15h30 à 17h30. Josée est responsable des achats de la nourriture, Nathalie et Jean-Denis représenteront la Société et responsable de la préparation et installation du goûter afin de recevoir les enseignants.

4.5 Date de l'assemblée générale annuelle : 12 septembre 2019

5. **Rapport de la trésorière par Manon** : Manon fait un résumé des dépenses du mois.

5.1. **Rapport financier mensuel** –

Compte Général Ordinaire Solde en date du 4 juin 2019	5 711,37 \$ - Le montant balance avec le dernier compte de TD.
--	--

Compte casino Solde en date du 4 juin 2019	15 027,99 \$
---	--------------

6. **Collecte de fonds** :

6.1. **Sondage Collecte de Fonds** : Sophie suggère pour l'an prochain de vérifier auprès des parents quels genres de collectes de fonds ils aimeraient avoir et qu'ils seraient plus enclin à participer. De plus, elle ajoute que nous pourrions envoyer une liste des collectes antérieures et nouvelle idée dans l'envoi de l'été. Tous sont d'accord à l'unanimité. Sophie s'occupe de cela.

7. **Courrier** : Relevés bancaires et lettre de L'AGLC

8. **Varia** :

9. **Date de la prochaine réunion** : septembre 2019

10. **Clôture de la réunion** : 19h57

Josée propose la clôture de la réunion, secondée par Sophie. Adopté à l'unanimité.
--

Procès-verbal préparé par : Nathalie Boutin
Secrétaire de la réunion

**Foire aux questions pour
les sociétés de parents et intervenants
des écoles francophones
qui ont des fonds de dotation**

par

*La Fondation
franco^{*}
albertaine*

en collaboration avec



Mai 2018

1) Mise en contexte

Plusieurs écoles francophones ont un fonds de dotation à La Fondation franco-albertaine pour les aider à réaliser leur mission.

Ce guide est un outil pour aider à transmettre l'information aux membres des sociétés de parents et aux intervenants du monde scolaire sur ce qu'est un fonds de dotation, comment cela fonctionne et pourquoi il est important de continuer à le faire grandir.

2) Qu'Est-ce qu'un fonds de dotation?

Un fonds de dotation

- a) C'est un espace juridique et comptable au sein de La Fondation franco-albertaine. C'est une fondation dans La Fondation.
- b) C'est une source de revenu annuel.
- c) Son capital ne peut pas être retiré.
- d) Put recevoir des dons de n'importe qui.
- e) Les décisions sont prises par le créateur du fonds, c'est-à-dire la personne ou l'organisme qui a fait le premier don de 1 000 \$ et qui a signé l'entente juridique.
- f) Cela permet de redonner annuellement une partie des bénéfices nets à la cause choisie. Le minimum requis par la loi est de 3,5 %.
- g) La partie restante des intérêts faits par le fonds est reversée dans le fonds de dotation moins les frais d'administration (1,5 % en 2018). Cela permet de couvrir l'inflation et d'avoir une réserve au fonds pour les années où le retour sur les investissements est moins que 3.5 %.

3) Pourquoi un fonds de dotation?

Si certaines personnes ont décidé de créer un fonds de dotation pour votre école, c'est parce qu'ils ont à cœur votre école et ses élèves et qu'ils ont jugé important d'appuyer l'éducation à long terme.

Elles ont créé un fonds de dotation pour assurer un revenu annuel garanti pour l'école. Soit pour appuyer la construction identitaire, soit pour donner des bourses. Un fonds de dotation immobilise de l'argent, mais garantit un revenu pour l'avenir. Les personnes qui ont créé le fonds ont jugé plus important d'investir pour assurer des revenus constants à l'école plutôt que d'utiliser l'argent utilisé pour combler des besoins immédiats.

4) Où est rendu le fonds de dotation de notre école ?

Suite à la vérification comptable, La Fondation publie annuellement dans son rapport à la communauté l'état de tous les fonds.

À l'automne, La Fondation envoie également une lettre aux créateurs du fonds qui précise

- a) le solde d'ouverture au 30 juin de l'année précédente;
- b) les contributions reçues du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours;
- c) le montant remis par le Fonds entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours;
- d) l'allocation des bénéficiaires nets (les intérêts faits par le fonds) entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours;
- e) la valeur marchande du Fonds au 30 juin de l'année en cours;
- f) le montant pouvant être distribué entre le 1^{er} juillet de l'année en cours et le 30 juin de l'année suivante.

5) À quoi peut servir le fonds de notre école?

Il y a deux sortes de fonds que peuvent créer les écoles. Certaines écoles ont choisi de créer les deux sortes de fonds, alors que d'autres ont opté pour la création de deux fonds d'une même catégorie :

a) Fonds de construction identitaire

Ces fonds servent à appuyer la construction identitaire dans les écoles. Ils peuvent financer toutes initiatives jugées pertinentes par le créateur du fonds (ateliers, artistes, chandails sportifs, voyages scolaires, etc.).

Ces fonds peuvent être créés pour et par les écoles primaires ou secondaires.

Exemple : Fonds Anna-Marie-Brideau, désigné à l'école La Prairie à Red Deer (utilisé pour un spectacle en 2017)

Fonds Davignon-Desrochers, désigné à l'école Desrochers à Jasper (utilisé pour faire venir une petite ferme en 2017)

b) Fonds de bourses

Ces fonds servent à remettre des bourses à des élèves qui poursuivent leurs études postsecondaires.

Le créateur du fonds est alors responsable de déterminer un processus de sélection du ou des récipiendaires et de respecter la politique de conflit d'intérêts

(voir annexe A) de La Fondation franco-albertaine lors de la sélection du ou des récipiendaires.

Le créateur du fonds doit ensuite communiquer à La Fondation le nom du ou des récipiendaires afin que La Fondation puisse leur remettre leur bourse sur présentation d'un document officiel prouvant leur inscription à un programme d'études et à des cours offerts dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Ces fonds peuvent être créés pour et par les écoles secondaires.

Exemple : Fonds ACFA Rivière-la-Paix – École Héritage
(a remis quatre bourses en 2017)

Fonds de la société des parents de Sainte-Marguerite-Bourgeoys
(à remis une bourse en 2017)

6) Quelles sont nos obligations envers le fonds de notre école?

Un fonds de dotation est un cadeau aux personnes qui nous suivent pour appuyer une cause importante.

La seule responsabilité que vous avez est d'utiliser l'argent de la manière ciblée par le créateur du fonds pour avoir le plus grand impact possible.

Si vous avez le temps et l'énergie, La Fondation vous encourage à :

- a) Remercier le créateur et les donateurs du fonds en leur montrant à quoi les bénéfices nets remis servent. Par exemple, prendre des photos de ce à quoi le fonds a servi et les envoyer avec une carte de remerciements aux donateurs ou inviter les donateurs à être présents lors d'évènements clés entourant le projet financé par le fonds;
- b) Continuer à faire grandir le fonds pour qu'il puisse aider davantage dans les années à venir en en faisant la promotion dans vos réseaux, en développant la relation avec vos donateurs et en utilisant les outils développés par La Fondation (carton de dons lors du décès, fiche d'information sur le legs testamentaire, Francothon, etc.).

Et si vous ne faites aucun travail de promotion ou de collecte de dons, le fonds de votre école continuera quand même à remettre un chèque annuellement pour l'appuyer.

7) Quels sont les défis de l'établissement d'un fonds et comment adresser ces défis.

Un fonds de dotation immobilise beaucoup d'argent (minimum 10 000\$). La création d'un fonds demande de comprendre l'importance d'aider aux générations futures, l'importance de se doter de revenus constants et demande de l'énergie.

a) Comment faire comprendre l'importance d'aider aux générations futures

Les générations précédentes se sont souvent battues pour établir et développer les écoles. Elles acceptaient souvent que leurs enfants soient dans des bâtiments moins appropriés avec peu de ressources pour établir les écoles. Elles l'ont fait pour les enfants d'aujourd'hui et elles ont laissé un bel héritage.

Le rôle de la présente génération, qui a souvent plus d'argent que de temps, est de consolider nos écoles et de les laisser en meilleure situation financière.

Il est à noter que certains ne sont pas en mesure de donner d'autre n'ont pas la culture de donner. On ne peut que travailler avec ceux qui le veulent.

b) L'importance de se doter de revenus constants.

La dotation peut paraître lourde et prendre du temps. Elle adresse cependant un défi de taille pour toute organisation, obtenir des revenus constants. C'est la raison pour laquelle plusieurs villes ainsi que les grandes et moins grande institution d'éducation se sont très souvent doté de fonds de dotation pour s'assurer un revenu constant. Un dollar dans un fonds de dotation pour votre école est un dollar pour l'école pour toujours...

c) Cela demande de l'énergie et du temps

Effectivement la mise en place, le développement et la capitalisation pour un fonds de dotations demande de l'énergie et du temps. Comme toutes les initiatives qui en valent la peine.

Ce qui est intéressant avec un fonds de dotation est que cela ne recule jamais. Si un groupe de parents laisse une école avec 100 000\$, même si aucun autre parent ne travail au développement de ce fonds, ce 100 000\$ continuera de donner (et sera protégé de l'inflation) pour toujours.

8) Et les casinos?

L'argent des casinos peut être utilisé pour faire grandir votre fonds de dotation.

Pour tout don de 5 000 \$ et moins provenant de votre compte casino, vous pouvez simplement faire un chèque à La Fondation franco-albertaine (important : toujours indiquer dans le mémo dans quel fonds l'argent doit être versé).

Il est aussi possible de donner jusqu'à 50 % de vos profits de casino (voir annexe B). Mais pour toute somme de plus de 5 000 \$, des démarches administratives doivent être faites. Certains fonds de La Fondation franco-albertaine ont déjà reçu de telles sommes provenant de comptes casino; La Fondation peut donc vous aider avec ces démarches si vous désirez faire un don de plus de 5 000 \$.

9) Conclusion

L'équipe de La Fondation est là pour vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou pour faire des recommandations afin d'améliorer ce document. Coordonnées : 780 490-7700 ou direction@fondationfa.ca.

Merci !